

La Minute Rotarienne est destinée à être lue pendant les réunions statutaires des Rotary-Clubs afin de parfaire la culture Rotarienne de chacun de leurs Membres. Une version vidéo du même contenu est disponible sur la chaîne Youtube dédiée

| Famille | Module | Date |
|----------------------------------|-----------------|------------|
| Effectifs | EFF - 15 | 01/10/2018 |
| Les dispenses d'assiduité | | |

Le Comité du Club est autorisé à excuser une absence pour tout motif qu'il considère valable et vérifié

L'absence ne peut alors dépasser douze mois (sauf raisons de santé ou naissance d'un enfant)

Par ailleurs :

- si le total de l'âge et de l'ancienneté au Rotary d'un Membre est d'au moins 85
- et s'il a été membre d'un ou plusieurs Clubs pendant au moins 20 ans
- et s'il a demandé par écrit au Secrétaire de son Club d'être déchargé de ses obligations d'assiduité
- et si la demande a été approuvée par le Comité

ce Membre est dispensé d'assiduité

Ses présences ou absences ne sont alors pas prises en compte dans le calcul du taux d'assiduité du Club

Dans le cas où la cotisation du Club inclut forfaitairement les repas et apéritifs, le Membre dispensé peut ne s'acquitter que des frais fixes et du coût des repas et apéritifs effectivement consommés

